

**DEPARTEMENT DE LA REUNION
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

5, allée de la Piscine
B.P. 374
97455 SAINT-PIERRE Cedex

**ARRETE N° 30 -2026-CDG
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES
DU JURY DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL DE
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL
PRINCIPAL
(Au titre d'un avancement de grade)**

**LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA REUNION,**

- VU le Code Général de la Fonction Publique – Livre III,
- VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,
- VU le décret n° 2019-847 du 19 août 2019 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal,
- VU l'arrêté n° 51-2025-CDG du 29 septembre 2025 portant ouverture de l'examen professionnel de Bibliothécaire territorial principal (au titre d'un avancement de grade),
- VU le procès-verbal en date du 3 décembre 2025 du tirage au sort du représentant du personnel de la catégorie A à la Commission Administrative Paritaire.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La liste des membres du jury de l'examen professionnel de Bibliothécaire territorial principal (au titre d'un avancement de grade), est fixée comme suit :

ÉLUS LOCAUX

- **Mme RIVIERE Dominique** – Adjointe au maire – Mairie de Saint-Louis – **Présidente du jury**
- **Mme CUVELIER Marie Yveline** - Conseillère municipale - Mairie de Trois-Bassins - **Suppléante de la Présidente du jury en cas d'empêchement**

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

- **Mme ARMAND Ophélie** – Bibliothécaire principal – Directrice de la culture – Mairie de Saint-Benoît
- **Mme CHANE-KENE Marie Nadège** – Ingénieur territorial – CINOR - Représentante de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A – CFTC

Conformément à la composition de la C.A.P., en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Nadège CHANE KENE, Madame Karoline RUFFIE, Ingénieur territorial à l'Office de l'Eau, la remplacera en sa qualité de suppléante.

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- **Mme TECHER Lolita** – Conservateur en chef des bibliothèques – Directrice de la médiathèque Auguste Lacaussade – Mairie de Saint-André
- **M. LEPELIER Bruno** – Bibliothécaire principal – Directeur du pilotage et de la performance – Mairie de Le Port – Représentant du CNFPT

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de La Réunion et publié sur le site internet du Centre de Gestion de La Réunion.

ARTICLE 3 :

Madame La Directrice Générale des Services par intérim du Centre de Gestion de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Pierre,

Le 27/05/2026

La Présidente

Juliana M'DOIHOMA

Le présent arrêté est certifié exécutoire
étant transmis en Préfecture le
La Présidente.

27 MAI 2026

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion sis 27 rue Félix Guyon CS 61107 97404 SAINT-DENIS Cedex ou via l'application www.telerecours.fr dans les deux (02) mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
27/05/2026 12:26:02
Date de téléréception : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026